

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

PUBLICS ET INSTITUTIONS – U4

SESSION 2019

Durée : 4 heures

Coefficient : 5

Matériel autorisé :

- aucun matériel n'est autorisé

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 11 pages, numérotées de 1/11 à 11/11.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRES ET SOCIAL	Session 2019
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI
	Page : 1/11

« En 2016, la France comptait 8,8 millions de pauvres, soit 14 % de la population, selon des chiffres publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) mardi 11 septembre. Ce taux monte à 19,8 % pour les moins de 18 ans.

[...] Le taux de pauvreté globale est toutefois en légère baisse, de 0,2 point, par rapport à celui constaté en 2015, ce qui selon l'Insee « s'explique principalement par la mise en place de la prime d'activité » — une aide aux travailleurs et travailleuses à revenus modestes créée au début de 2016. « Depuis 2008, on constate une reprise lente de la pauvreté, mais aussi un problème d'irréversibilité. C'est-à-dire qu'il n'y a pas plus de pauvres, mais qu'on a du mal à en sortir », explique Jérôme Vignon, président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes). »

Source - LE MONDE | 11.09.2018 Par Marie Charrel, extraits.

Question 1

Caractériser la pauvreté en France métropolitaine.

Question 2

2.1. Présenter les dispositifs permettant de répondre aux besoins des personnes en situation de pauvreté.

2.2. Montrer les effets positifs et les limites des dispositifs de lutte contre la pauvreté.

Barème

Question 1 : 12 points

Question 2.1. : 14 points

Question 2.2. : 8 points

Expression – composition : 6 points

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRES ET SOCIAL		Session 2019
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 2/11

Liste des annexes

Annexe 1 - Mal-logement, chômage... La France face au défi de la pauvreté

Source : LE MONDE | 04.09.2018 | Par Marie Charrel, extraits.

Annexe 2 - Les politiques publiques

Source : Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge, Lutter contre la pauvreté des familles et des enfants – Constats et propositions du HCFEA, Note de synthèse, Juin 2018, pp. 18-20, extraits.

Annexe 3 - Accès aux droits

Source : Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge, Agir pour mettre en œuvre les droits fondamentaux, Note 3-1, Juin 2018, pp. 10-11.

Annexe 1 - Mal-logement, chômage... La France face au défi de la pauvreté (1/4)

La pauvreté frappe 13,6 % des Français et 19,1 % des moins de 18 ans. Un plan d'action est attendu mi-septembre. [...]

« Des mutations profondes »

Délicat, lorsqu'on mesure l'ampleur du problème. « *La pauvreté est un phénomène complexe et multidimensionnel* », explique Louis Maurin, président de l'Observatoire des inégalités. Son estimation la plus courante est le taux de pauvreté monétaire, exprimant la part d'individus vivant avec moins de 60 % du revenu médian (après redistribution), soit 1 015 euros mensuels pour une personne seule.

En 2007, 13,1 % des Français étaient dans cette situation, selon Eurostat. Après un pic à 14,1 % en 2012, pendant la crise, ce taux est retombé à 13,6 % en 2016. C'est plus qu'en Finlande (11,6 %) et au Danemark (11,9 %). Mais moins qu'en Allemagne, où le taux de pauvreté est passé de 15,2 % à 16,5 % entre 2007 et 2016, ainsi qu'en Italie (19,5 % à 20,6 %) et dans la zone euro (16,1 % à 17,4 %). « *Le système de redistribution français a plutôt bien joué son rôle d'amortisseur pendant la récession* », souligne Yannick L'Horty, économiste à l'université de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne).

Mais la pauvreté ne se mesure pas seulement en termes de revenus. Elle se traduit aussi par un accès limité à la santé et à la culture, une alimentation moins bonne ou, encore, le mal-logement, qui touche 4 millions de personnes en France, selon la Fondation Abbé-Pierre. Pour évaluer ces privations, l'Insee parle de « *pauvreté en conditions de vie* », recensant les ménages confrontés à un certain nombre de difficultés en matière d'habitation, paiements, contraintes budgétaires. Son niveau est proche de celui de la pauvreté monétaire, mais elle ne concerne pas exactement les mêmes personnes. « *En outre, la relative stabilité du taux de pauvreté monétaire depuis les années 1980, autour de 14 %, masque des mutations profondes* », explique Julien Damon, sociologue et professeur à Sciences Po.

A l'issue de la seconde guerre mondiale, les pauvres étaient essentiellement des personnes âgées. Au fil des décennies, ces dernières ont été mieux couvertes par les régimes de retraite, et les difficultés se sont concentrées sur les plus jeunes, en particulier ceux qui étaient peu qualifiés et sans emploi. De plus, le profil des familles précaires a changé : en 2000, le nombre de foyers monoparentaux en difficulté a dépassé celui des familles nombreuses. « *La part de personnes d'origine étrangère parmi les bas revenus est également plus importante qu'autrefois* », ajoute M. Damon.

Ces évolutions dessinent les principaux ressorts de la pauvreté : chômage, origine sociale, niveau d'éducation, auxquels s'ajoute le poids des déterminismes. Selon l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE), six générations, soit 180 ans, sont nécessaires pour que les descendants d'une famille en bas de l'échelle des revenus

Annexe 1 - Mal-logement, chômage... La France face au défi de la pauvreté (2/4)

atteignent le revenu moyen. « *En France, dans la plupart des cas, on est pauvre parce qu'on naît pauvre* », résume Yannick L'Horty.

Emmanuel Macron fait donc le bon constat lorsqu'il évoque les « *inégalités de destin* ». Les raisons pour lesquelles notre pays peine à les éradiquer tiennent en partie au système bâti dans l'après-guerre autour de la Sécurité sociale. A l'époque, le risque d'exclusion lié aux pertes d'emploi n'a pas été suffisamment pris en compte. « *On l'a compris avec violence dans les années 1980, après l'apparition du chômage de masse* », rappelle Nicolas Duvoux, sociologue à l'université Paris-VIII et membre de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES). Le revenu minimum d'insertion (RMI) fut créé en 1988 pour tenter d'y faire face, remplacé vingt ans plus tard par le revenu de solidarité active (RSA), tous deux étant censés encourager le retour à l'emploi.

Au fil des réformes, notre système est devenu complexe. Peut-être trop : faute de s'y retrouver dans le maquis des aides, un tiers des bénéficiaires potentiels ne demandent pas celles auxquelles ils ont droit. Est-il trop coûteux ? Selon une étude de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publiée en juin, le montant des prestations sociales s'élevait à 32,1 % du PIB en 2016, contre 27,5 % dans l'Union européenne. Dans le détail, plus de 80 % de ces sommes sont dédiées à la santé et à la vieillesse.

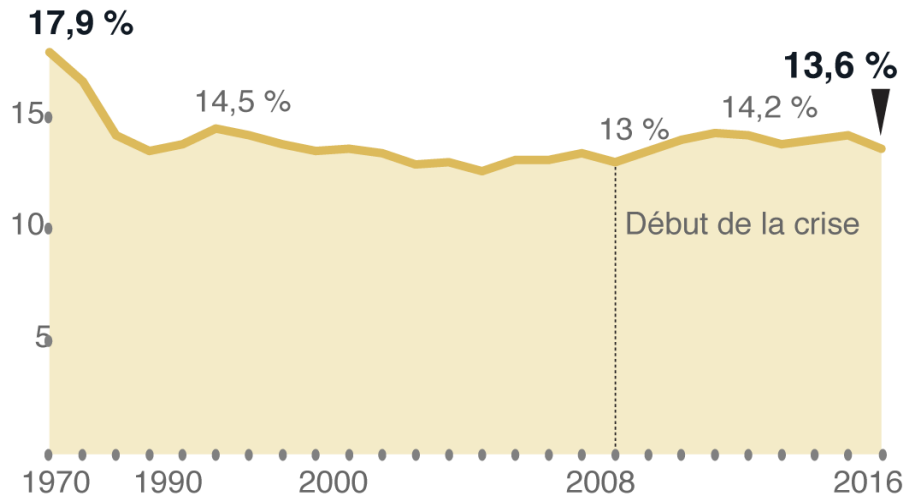
Poches d'exclusion

L'effort consacré à la seule lutte contre la pauvreté et l'exclusion se chiffre autour de 1,8 % à 2,6 % du PIB, selon le périmètre considéré, note l'étude de la DREES. Soit 40,5 à 57 milliards d'euros, dont 10,9 milliards pour le RSA socle, 3,2 milliards pour le minimum vieillesse et 2,9 milliards pour les allocations familiales allouées aux foyers pauvres. « *Quand on sait que 10 % de la population est couverte par ces aides, ce n'est pas si coûteux* », estime Jean-Luc Outin, chercheur à Paris-I, membre de l'ONPES. Tout en rappelant que sans ces transferts sociaux, le taux de pauvreté en France ne serait pas de 13,6 %, mais de 23,6 %. Pas si mal.

Malgré tout, les poches d'exclusion persistent. Notre système couvre insuffisamment les jeunes entrant sur le marché de l'emploi sans diplôme. Notre école, en amont, peine à enrayer la reproduction de la pauvreté. Nos formations pour adultes, en aval, échouent à réinsérer ceux trop éloignés du marché du travail. « *Pour bien faire et combattre le problème à la racine, il faut agir sur tous ces fronts en parallèle* », résume M. Maurin.

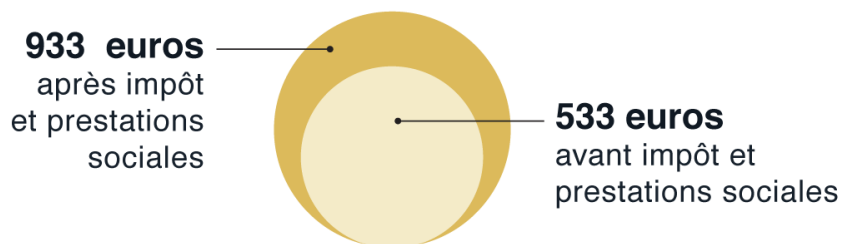
Annexe 1 - Mal-logement, chômage... La France face au défi de la pauvreté (3/4)

Part de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France
(défini à 60 % du revenu médian, après transferts sociaux), en %,
France métropolitaine.



Revenu moyen des 20 % les plus modestes

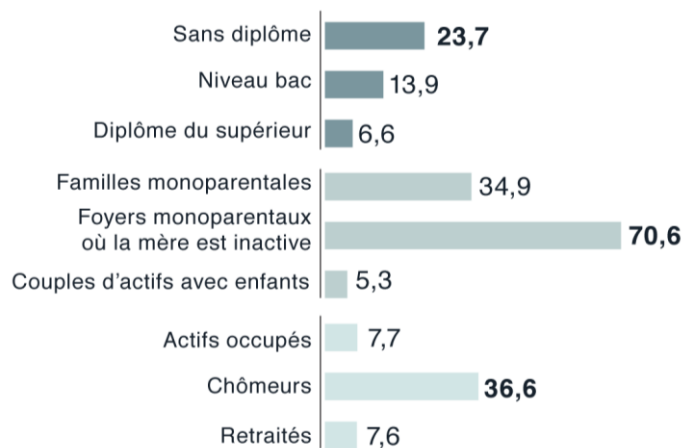
(France métropolitaine, 2015)



Annexe 1 - Mal-logement, chômage... La France face au défi de la pauvreté (4/4)

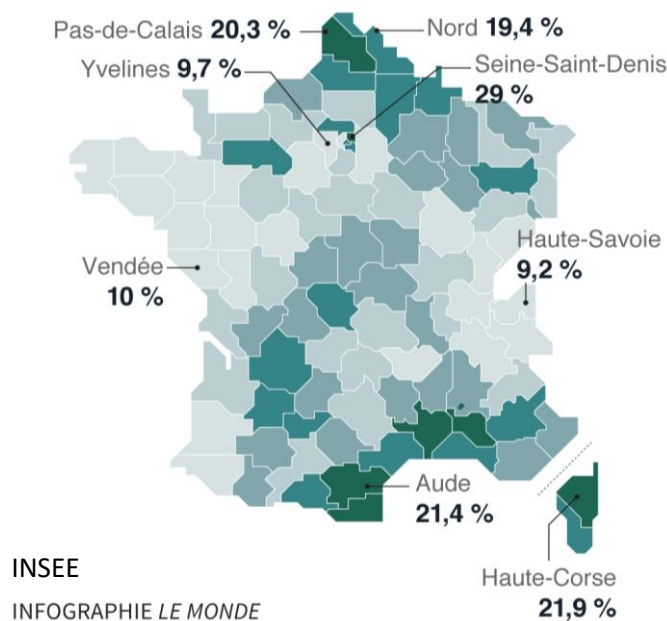
Part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté en %

(France métropolitaine, 2016)



Lecture : 23,7 % des personnes sans diplôme vivent sous le seuil de pauvreté.

Part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté par département, en 2015, en %



Source : LE MONDE | 04.09.2018 | Par Marie Charrel, extraits.

Annexe 2 - Les politiques publiques (1/3)

Un effet important des transferts sociaux pour réduire la pauvreté

Les prestations familiales et les aides au logement jouent le rôle le plus efficace

Les transferts sociaux et fiscaux jouent un rôle important pour réduire la pauvreté des familles, au premier rang desquels les prestations familiales et les aides au logement. Les prestations sociales et de logement jouent un rôle majeur pour améliorer la situation des familles en situation de pauvreté monétaire, en particulier pour les plus pauvres d'entre elles, car ces dispositifs aident plus souvent les familles pauvres que les minimas sociaux. Par contre, et contrairement à ce que l'on penserait spontanément, à peine la moitié des familles en situation de grande pauvreté (seuil de 40 % du niveau de vie médian) perçoit un revenu minimum. Ceci interroge sur le niveau du RSA éloigné du seuil de pauvreté et sur ses conditions d'octroi. D'ailleurs, les transferts sociaux ne permettent généralement pas aux familles aux revenus les plus modestes de dépasser le seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie), ni même parfois le seuil de grande pauvreté (40 % du niveau de vie).

Quand on parle de transferts sociaux, il peut s'agir de dispositifs réservés aux familles comme les prestations familiales, les suppléments de prestations sociales liés à la prise en compte des enfants à charge dans les barèmes et les dispositifs fiscaux tels que le mécanisme du quotient familial ou les réductions d'impôts pour enfants scolarisés. Il peut s'agir de dispositifs non destinés exclusivement aux familles mais qui vont jouer un rôle dans la réduction de la pauvreté des familles, qu'il s'agisse des impôts courants, des minima sociaux ou d'autres prestations sociales ciblées sur les ménages modestes (les aides au logement notamment).

Une réduction seulement partielle de la pauvreté

Néanmoins, et dans l'ensemble, les transferts sociaux et fiscaux s'avèrent indispensables mais insuffisants. Ils réduisent certes la pauvreté des enfants et des familles dans une plus grande proportion que pour les ménages sans enfant mineur, mais après redistribution, les enfants et les personnes vivant au sein de familles monoparentales ou nombreuses restent plus souvent pauvres que la moyenne. S'ils permettent à plus de 1,3 millions d'enfants de sortir de la pauvreté monétaire, ces transferts réduisent surtout les risques de grande pauvreté (40 % du niveau de vie) et l'intensité de la pauvreté des familles.

Les réformes menées entre 2012 et 2016 ont réduit l'effet sur les familles de la dégradation de leur position sur le marché du travail

Un ensemble de réformes menées de 2012 à 2016 visait à réduire le taux de pauvreté des familles, parmi lesquelles la revalorisation du RSA, de l'allocation de soutien familial et de

Annexe 2 - Les politiques publiques (2/3)

l'allocation de rentrée scolaire, la majoration du complément familial (CF) et la création de la prime d'activité.

[...] L'évaluation montre que les effets de réduction de la part des ménages sur le taux de pauvreté monétaire (60 % du niveau de vie) et de grande pauvreté monétaire (40 % du niveau de vie) sont les plus forts pour les enfants, les familles monoparentales et les couples ayant au moins trois enfants. Comme les taux de pauvreté semblent pourtant avoir évolué plus défavorablement pour ces configurations familiales que pour les autres, la cause à la dégradation de leur situation, relativement à celle des autres configurations est probablement à chercher du côté de la dégradation de leurs revenus d'activité, et donc de leur situation au regard du marché du travail. Reste que si ces réformes prises entre 2012 et 2016 n'ont donc pas permis d'inverser la tendance à la plus forte dégradation de la pauvreté de ces familles en comparaison d'autres configurations familiales, leur situation aurait été bien pire sans ces mesures. Ces mesures semblent surtout avoir permis de diminuer l'intensité de la pauvreté des ménages en situation de pauvreté, en particulier des familles monoparentales.

L'insertion sociale des personnes en situation de précarité - le cas du RSA

L'ensemble des acteurs s'accorde sur l'importance des politiques d'accompagnement social et professionnel pour contribuer à une meilleure insertion des personnes en situation de pauvreté. Dans le cas du RSA, cela se traduit sous la forme d'un droit à accompagnement. Pourtant, dans la pratique, ce droit semble bien mal garanti et l'examen des évolutions sur plusieurs années montre plutôt une dégradation forte des efforts engagés, notamment par les départements dont c'est la responsabilité.

Un désengagement des départements

Le premier constat est que les trajectoires des bénéficiaires du RSA et les mesures d'accompagnement dont ils bénéficient, et en particulier des bénéficiaires ayant charge d'enfants, s'avèrent assez mal connues. L'effectivité du droit à l'accompagnement, et en particulier le contenu de l'accompagnement, restent également des points assez peu connus.

[...] Le manque de connaissance sur ces questions traduit probablement un manque d'attention et de préoccupation pour ces questions et, plus généralement, pour les ménages concernés. Les moyens consacrés par les départements à l'insertion des bénéficiaires du RSA ont fortement diminué depuis 2011, même si de fortes différences existent selon les départements. Cette évolution confirme bien que, au-delà des discours, l'accompagnement a bénéficié d'un intérêt de plus en plus faible.

Annexe 2 - Les politiques publiques (3/3)

Du côté des CAF et de la MSA, actions d'accompagnement et des « rendez-vous des droits » qui gagneraient à être mieux connus et évalués

Les organismes en charge des prestations familiales, CAF et MSA, ont mis en place un certain nombre d'actions visant à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, en particulier en matière d'accompagnement des parents isolés bénéficiaires du RSA majoré. L'information manque cependant s'agissant de l'effectivité de cette action, et surtout de ses effets. Derrière l'affichage institutionnel assez important qui est mis en avant sur cet accompagnement, les moyens qui y sont consacrés semblent limités et la réalité de ces actions semble encore assez ténue. Les CAF participent également à l'accompagnement et l'insertion sociale à travers « les rendez-vous des droits » destinés à améliorer l'accès aux droits sociaux. La mesure apparaît particulièrement efficace au regard de son objectif affiché de lutter contre le non recours aux droits, même si la connaissance et les évaluations sur ce dispositif sont encore insuffisantes.

Source : Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge, Lutter contre la pauvreté des familles et des enfants – Constats et propositions du HCFEA, Note de synthèse, Juin 2018, pp. 18-20, extraits.

Annexe 3 - Accès aux droits

Toutes les prestations sociales sont confrontées à un fort taux de non recours, d'environ 30 % pour le RSA socle ou la CMU-C, de l'ordre de 50 % pour la prime d'activité et de près de 70 % pour l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS). Au-delà des prestations sociales, d'autres droits sont méconnus et trop peu utilisés. Ce phénomène limite les possibilités de sortie de la pauvreté des personnes en situation de précarité. Celles-ci subissent en outre des discriminations, dans l'accès à la scolarisation parfois (pour les enfants roms particulièrement) ou dans l'accès aux soins. Le manque d'accès à l'information des personnes sur leurs droits, la complexité des prestations, la lourdeur des démarches administratives, la fracture numérique, la fermeture des guichets et la diminution des possibilités d'aide au remplissage des formulaires de demande et expliquent en bonne partie cette situation. Les explications principales de ce non-recours tiennent à la méfiance vis-à-vis des institutions, à la méconnaissance des droits, et à la complexité des démarches, souvent différentes d'un droit à l'autre. La politique de lutte contre le non-recours doit être réellement placée au centre des politiques publiques de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Source : Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge, Agir pour mettre en œuvre les droits fondamentaux, Note 3-1, Juin 2018, pp. 10-11.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRES ET SOCIAL	Session 2019
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI
	Page : 11/11